

*Depuis le milieu des années 90, les autorités compétentes en appellent de plus en plus souvent à la transparence de l'information financière, au nom de l'efficacité des marchés et de la justice contractuelle. Pourtant, le principe même d'efficacité et l'essence du contrat rendent vaine la promotion de la transparence informationnelle. Ce paradoxe invite à une analyse critique du concept de transparence de l'information. Nous soulignons la dimension mythique du discours sur la transparence de l'information, ce qui permet d'en comprendre les fonctions implicites et les limites.*